

Journal des traducteurs Translators' Journal

Orientation de nos sociétés de traducteurs et interprètes

Ephrem Boudreau et Leroy Poulin

Volume 3, numéro 1, 1er trimestre 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1061464ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1061464ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0316-3024 (imprimé)

2562-2994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Boudreau, E. & Poulin, L. (1958). Orientation de nos sociétés de traducteurs et interprètes. *Journal des traducteurs / Translators' Journal*, 3(1), 51–53.
<https://doi.org/10.7202/1061464ar>

provinciales, de diverses entreprises commerciales (banques, compagnies d'assurance, fabriques d'automobiles, grands magasins de vente sur catalogue) et à l'intention des particuliers. Toutes ces lettres-circulaires ont été polycopiées.

Notre Commission a alors étudié la liste des traducteurs fédéraux admissibles et fait appel à la collaboration d'un membre de chaque service fédéral de traduction pour renseigner leurs collègues et les inviter à présenter une demande d'admission. Nous saisissons cette occasion de remercier ces collaborateurs bénévoles qui ont amené à la Société plusieurs membres nouveaux.

Nous avons enfin rédigé et fait polycopier des cartes en vue de constituer un fichier des membres. Quant à la constitution du fichier en question, le mérite en revient à M. Saumure.

Après la formation de la Commission d'admission, à laquelle incombait la tâche de donner suite à nos efforts par l'admission de nouveaux membres, la Commission s'est occupée de dresser des modèles de cartes de membres et de certificats de membre titulaire, modèles qu'il a présentés au Conseil pour étude.

Les membres de notre Commission, ayant dû s'occuper de documentation et d'organisation à la période la plus favorable au recrutement, n'ont pu faire de sollicitation méthodique avant la saison des vacances et diverses circonstances les ont empêché d'entreprendre ce travail à l'automne.

A titre de président de cette Commission, je tiens à remercier mes confrères de leur bienveillante collaboration ainsi que tous ceux qui nous ont aidé dans notre tâche.

*
* *

¶ AUTRES DÉTAILS

Le trésorier, M. Saumure, a présenté le rapport financier de 1957 et les prévisions budgétaires pour 1958. Ces prévisions indiquaient nettement la nécessité d'augmenter la cotisation. M. Boudreau a donné un bref aperçu des travaux de la Commission des admissions qui, sous la direction de M. Mayer, a abattu beaucoup de besogne au cours de l'année. M. Marcel Paré, publicitaire bien connu de Montréal, a proposé que la prochaine réunion trimestrielle de la Société prenne la forme d'un buffet. M. Potvin, enfin, a exprimé l'espoir que cette réunion soit une manifestation de force et de solidarité.



TRIBUNE LIBRE

¶ Orientation de nos sociétés de traducteurs et interprètes :

Il existe maintenant dans la capitale canadienne une nouvelle société de traducteurs munie d'une charte fédérale, la *Société des traducteurs et interprètes du Canada*.

L'organisation, à Paris, il y a quelques années, de la *Fédération internationale des traducteurs*, eut pour conséquence de souligner que le Canada n'avait pas d'as-

sociation nationale capable de représenter tous ses traducteurs auprès du nouvel organisme international. L'Association technologique de langue française d'Ottawa avait été alors invitée à s'affilier à la FIT et à collaborer, sur le plan international, à l'avancement de la cause de la traduction. Les traducteurs d'Ottawa voulurent faire plus : comprenant qu'ils avaient tout à gagner à sortir de leur isolement et à faire partie de cette nouvelle fédération, ils estimèrent que le moment était venu d'accroître leur prestige tout en bénéficiant des divers avantages que seule permet une action concertée. Ils se mirent donc à l'oeuvre et fondèrent une nouvelle association professionnelle dont les fins seraient les suivantes :

- "a) grouper les traducteurs et interprètes du Canada en vue de défendre leurs intérêts tant sur le plan national que sur le plan international;
- b) améliorer la qualité de la traduction et de l'interprétation au Canada;
- c) d'une façon générale, favoriser l'étude des deux langues officielles du Canada."

A la suite de cette fondation, l'Association technologique de langue française d'Ottawa jugeait bon de modifier sa constitution en vue de son affiliation possible à la société nationale, et de s'appeler désormais *La Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa*.

Il existe donc à Ottawa, à l'heure actuelle, deux sociétés de traducteurs qui se ressemblent comme deux soeurs jumelles. Leurs règlements et constitutions ne diffèrent que par quelques détails; leurs normes d'admission sont les mêmes; en outre, les mêmes traducteurs ou à peu près font partie des deux. Cette coexistence donne lieu à une situation un peu spéciale : le traducteur d'Ottawa se trouve du coup membre des deux sociétés; s'il tient à remplir consciencieusement ses devoirs de sociétaire, il devra désormais multiplier par deux sa présence aux réunions : assemblée annuelle, réunions régulières, réunions spéciales, réunions de comités, réunions de conseil, etc. Signalons en passant l'existence à Ottawa d'un troisième groupe de traducteurs, celui de l'*Institut professionnel du service public du Canada*, et l'on aura une idée des difficultés et des complications qui peuvent surgir, par exemple, la quasi-impossibilité de trouver lors des élections annuelles le nombre voulu de candidats aux divers postes de commande de ces groupes.

On conçoit que cet état de choses ne laisse pas d'être délicat, les traducteurs d'Ottawa et ceux de l'extérieur étant appelés à faire partie de deux groupes, sinon trois, dont les fins (d'après leurs présentes constitutions) sont sensiblement les mêmes, et les dignitaires de ces sociétés se voyant contraints de passer une notable partie de leurs loisirs à une multitude de réunions.

Nous pouvons nous demander si deux sociétés parallèles peuvent vivre longtemps côte à côte en parfaite harmonie. L'une des deux n'est-elle pas vouée, sinon à la disparition, du moins à une existence purement nominale? Il ne saurait être question évidemment de supprimer l'une des deux sociétés. A la réflexion, nous voyons au contraire que les deux sont nécessaires dans la mesure où chacune poursuit son objet propre et qu'elles se complètent. Il s'agit de délimiter les fonctions de chacune, de façon à éliminer les doubles emplois.

La traduction, qui s'exerce d'abord à l'intérieur de la profession, est par sa nature, aussi vaste que la pensée elle-même; c'est pourquoi elle déborde les cadres étroits de la profession pour se manifester à l'extérieur sur les plans national et international. Il nous faut donc en premier lieu une société locale (ou provinciale) et en second lieu une société nationale en fédération.

Voyons d'abord quel serait le rôle de la Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa (ou de Montréal ou d'ailleurs). La STIO, qui possède une charte provinciale, deviendrait notre société, celle des traducteurs de la région d'Ottawa, et même des centres éloignés de l'Ontario : Sudbury, Toronto, Windsor, etc., en attendant que les traducteurs de ces centres soient assez nombreux pour former d'autres sociétés locales. En deux mots, le but de la Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa consisterait à grouper les traducteurs de la région et à veiller au perfectionnement de ses membres. Tout traducteur de la région d'Ottawa dont la compétence est établie ferait désormais partie de la STIO; ce serait "sa" société.

D'aucuns ont vu, non sans raison, dans l'organisation de la société nationale, qui jouit d'un certain prestige (charte fédérale, affiliation à la FIT, etc.) un danger grave pour la Société des traducteurs et interprètes d'Ottawa. Cette dernière ne

finirait-elle pas par tomber dans l'oubli ou ne jouer qu'un rôle secondaire, puisque l'autre, la nationale, intéresserait seule les traducteurs? Pour la sauver ils proposent que désormais tous les membres de la Société des traducteurs et interprètes du Canada passent par la société locale, de sorte que notre honorable société nationale subordonnerait ainsi sa propre existence à celle d'un autre organisme.

Attribuons à notre société nationale le rôle qui convient à un organisme de ce genre. Faisons le point : elle a franchi les dures étapes de l'organisation; elle est viable; elle est reconnue par toutes les autres sociétés de traducteurs qui existent au pays. Elle peut maintenant jouer utilement le rôle de fédération, même si elle n'en porte pas le nom, d'une fédération qui grouperait toutes les autres sociétés de rang inférieur. Ainsi donc cette société ou fédération nationale aurait désormais pour principale mission de grouper, *non plus des individus, mais des sociétés*.

Elle représenterait ces sociétés auprès de la FIT, ou de tout autre organisme ou congrès national ou international où l'intérêt des traducteurs serait en jeu. Elle examinerait les problèmes qui intéressent les traducteurs en général, elle entendrait les revendications formulées par les sociétés locales, interviendrait en leur nom, etc.

La société nationale établirait les normes d'admission, étudierait les questions de traitement, de salaire et de droits d'auteur, déterminerait les tarifs de la traduction commerciale, instituerait un service national de renseignements en matière de traduction, etc., etc.

Il s'agit en résumé d'élever la STIC sur un plan supérieur. Nous en arriverions ainsi peut-être à la situation idéale où les traducteurs d'Ottawa, comme ceux des autres régions, n'appartiendraient qu'à une seule société et ne verseraient qu'une seule cotisation annuelle. Une partie de la cotisation irait à la STIC, et par voie d'affiliation, les traducteurs deviendraient automatiquement membres de la société nationale.

Voilà quelques idées qu'un comité mixte, composé de représentants des sociétés locales, pourrait examiner plus longuement en vue de formuler des propositions pratiques.

Cessons d'éparpiller nos forces en cherchant à faire vivre deux sociétés quasi identiques. Appartenons à une bonne société locale (ou provinciale) et de cette façon la société nationale (fédération) vivra, comme cela se doit, de la vie des sociétés affiliées, de cette richesse fournie par les divers groupements.

Munissons-nous d'une organisation forte. Travaillons tous dans une parfaite harmonie à l'avancement de notre profession, à l'amélioration du sort de nos confrères.

Ephrem BOUDREAU,
Traducteur en chef,
Ministère de l'Agriculture, Ottawa

Leroy POULIN,
Traducteur,
Ministère de l'Agriculture, Ottawa

Université de Montréal - Faculté des Lettres

SECTION DE LINGUISTIQUE

Cours d'interprétation simultanée et consécutive; la prise de notes et le "précis-writing"; vocabulaire des débats.

Professeurs : Mlle **A. Francoeur** et M. **B. Hanna**



**Annuaire des cours 1958-59 sur demande
C. P. 6128, Université de Montréal, P.Q.**